

adopté

SÉNAT

le 20 juin 1974.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à l'entretien de la frontière, signé à Madrid le 8 février 1973.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et l'Espagne relatif à l'abornement et à

Voir les numéros :

Sénat : n° 139 et 221 (1973-1974).

l'entretien de la frontière, signé à Madrid le 8 février 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 juin 1974.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) **Nota :** voir le document annexé au n° 139 (1973-1974), Sénat.